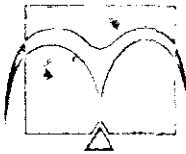


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



24049289

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise d'Eupen
12 MARS 2024
po/ le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0882 700 790**

Nom

(en entier) : **METHODE ELECTRONICS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Zénobe Gramme 9-11, 4710 Lontzen**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur

Il ressort des décisions écrites unanimes de l'actionnaire unique en date du 29 février 2024 que:

1. Après avoir pris acte du souhait de Monsieur Donald Duda d'être déchargé de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société, et ce avec effet au 29 février 2024, l'actionnaire décide d'accepter cette démission, et, pour le remplacer, de nommer Monsieur Avinash Avula, élisant domicile au siège de la Société, comme nouvel administrateur de la Société à partir du 29 février 2024, et ce pour une durée de 6 ans soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui aura statué sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 28 avril 2029.

Le mandat de Monsieur Avinash Avula ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose dès à présent comme suit :

- Monsieur Ronald Tsoumas, administrateur-délégué ;
- Monsieur Avinash Avula, administrateur.

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, chaque administrateur agissant seul représente la Société à l'égard des tiers et en justice, tant comme demandeur que comme défendeur.

2. L'actionnaire unique prend également la décision de nommer en qualité de mandataire spécial Pierre Queritet, Sixtine Borres, Héloïse Van Houtte ou tout autre avocat du cabinet d'avocats PwC Legal, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, afin de signer les formulaires nécessaires en vue du dépôt des présentes résolutions auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent en vue de leur publication dans les annexes du Moniteur belge, ainsi que pour modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,
Signé,
Héloïse Van Houtte
Mandataire spécial